

# LIVRET D'ACCUEIL



**ACCUEIL | PRÉSENTATION**

**ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021**



## QU'EST-CE QU'UN RPI ?

Le regroupement pédagogique intercommunal (RPI) est une structure pédagogique d'enseignement reposant sur un accord entre plusieurs communes pour l'établissement, le fonctionnement et l'entretien d'une ou plusieurs écoles intercommunales. La participation financière de chaque commune au fonctionnement et à l'entretien de l'école ou des classes intercommunales est fixée par accord entre les conseils municipaux.

En 1976, quatre communes (Saint-Georges-de-Chesné, Saint-Jean-sur-Couesnon, Saint-Marc-sur-Couesnon et Vendel) s'étaient regroupées au sein du Syndicat intercommunal de regroupement scolaire (SIRS) afin de constituer ce regroupement pédagogique intercommunal "RPI du Couesnon".

Les quatre communes historiques sont désormais regroupées sous une commune nouvelle "Rives-du-Couesnon" (depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019).

En 2004, la commune de la Chapelle-Saint-Aubert avait également rejoint le RPI.

Le RPI est donc aujourd'hui constitué des écoles des communes de Rives-du-Couesnon et de la Chapelle-Saint-Aubert.



# LE RPI AUJOURD'HUI : QUELQUES DONNÉES CHIFFRÉES



2

COMMUNES

14

CLASSES

5

ÉCOLES

335

ÉLÈVES



## LE SIRS

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE REGROUPEMENT SCOLAIRE

C'est la structure qui gère le RPI, sur le plan administratif et financier. Elle compte 10 salariés.

Le syndicat est composé de 12 élus :

- 10 de Rives-du-Couesnon issus des 4 communes historiques : Saint-Georges-de-Chesné, Saint-Jean-sur-Couesnon, Saint-Marc-sur-Couesnon et Vendel
- 2 de la Chapelle Saint-Aubert

David Lebouvier, maire de Rives-du-Couesnon, assure la présidence du SIRS.

# L'ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DU RPI À LA RENTRÉE 2020

## SAINT-JEAN-SUR-COUESNON

4 classes : Maternelles et CP  
Directrice : Soizick Le Roux  
02 99 39 10 95

## VENDEL

2 classes : Maternelles  
Directrice : Anne-Lise Gilson  
02 99 17 10 06

## SAINT-GEORGES-DE-CHESNÉ

4 classes : Élémentaires  
Directrice : Sophie Olivard  
02 99 97 66 58

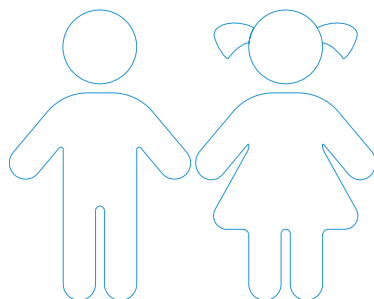
## LA CHAPELLE-SAINT-AUBERT

2 classes : Élémentaires  
Directrice : Marie Ihuello  
02 99 18 79 34

## SAINT-MARC-SUR-COUESNON

2 classes : Élémentaires  
Directrice : Monique Lebreton  
02 99 39 15 24

Coordinatrice du RPI : Monique Lebreton



# LES ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES : DE LA CULTURE, DU SPORT ET DE L'ART

## — NATATION

Dès le CP et jusqu'au CM2, chaque élève suit un cycle de 12 séances à l'Aquatis, la piscine de Fougères, afin d'acquérir ou de perfectionner son autonomie en natation.

## — SPORT

Régulièrement et tout au long de l'année, le sport est pratiqué soit dans l'enceinte ou à proximité de l'école ou encore en se déplaçant dans les salles de sports et de motricité de Saint-Jean et de Saint-Georges.



## — MUSIQUE

Grâce au partenariat avec le Conservatoire de Musique Communautaire, des professeurs musiciens interviennent dans les classes à partir de la grande section, sur des projets divers. Au fil des années, les élèves travaillent les percussions, le rythme, l'écoute, le chant choral...



*Les CM sur scène à Juliette Drouet lors du festival "Les oreilles en l'air"*

## CLASSES DE DÉCOUVERTE

Chaque promotion d'élèves effectue deux séjours en classes de découvertes. Un premier entre le CP et le CE2 et un second en CM. Ces séjours sont aidés financièrement par le SIRS et l'Amicale laïque.



*Des projets différents chaque année pour aller découvrir la ville, le littoral, le patrimoine...*

## DÉPLACEMENTS DE PROXIMITÉ

Les deux cars du SIRS sont d'une grande utilité pour se rendre à des lieux de visites, de pratiques, d'échanges.



*Apprendre l'histoire de Bretagne à Saint-Aubin et à Fougères*



*Randonner dans la vallée du Couesnon*



*Connaître Rennes, ses monuments, ses transports...*

## LES INSCRIPTIONS DE NOUVEAUX ÉLÈVES

Le RPI accueille, en septembre ou en janvier, les enfants nés en 2017 et 2018.

Pour les rentrées effectuées en janvier, quelques journées ou matinées d'intégration sont prévues à partir du mois de septembre de manière régulière, pour une meilleure intégration des enfants au groupe classe.

L'inscription se fait d'abord dans l'une des mairies de Rives-du-Couesnon ou de la Chapelle Saint-Aubert (celle de son domicile de préférence) ; merci de vous munir de votre livret de famille lors de ce premier contact.

Vous contactez ensuite la directrice de l'école où devrait être scolarisé votre enfant afin de fixer un rendez-vous pour finaliser l'admission et faire la visite de l'école avec l'enfant ; lors de ce rendez-vous, il est nécessaire de se munir du carnet de santé de l'enfant.

## LES HORAIRES DE CLASSE

Les horaires de classe des enfants sont les suivants :

lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h15 et de 13h45 à 16h30.

## LE SERVICE DE TRANSPORT AU SEIN DU RPI

### — FONCTIONNEMENT

Le SIRS assure un service de transport composé de 2 cars qui lui appartiennent. Ils sont utilisés :

- > pour le ramassage des enfants en campagne, en fonction des demandes et de certains critères (sécurité, temps de parcours...), et les transferts d'école à école ;
- > pour les déplacements vers les salles de sports ;
- > pour les sorties scolaires.

## — CIRCUITS DE CARS

Afin d'assurer le ramassage d'enfants en campagne ou pour le transfert des enfants d'école à école, 2 circuits différents sont organisés avant chaque rentrée scolaire de septembre.

Ces circuits ainsi que les horaires de passage sont consultables dans les mairies de Rives-du-Couesnon et celle de la Chapelle-Saint-Aubert. Ils sont également mis en ligne sur les sites internet des 2 communes.

## — PRISE EN CHARGE ET RÈGLEMENT

Le transport scolaire est majoritairement pris en charge par Fougères Agglomération et le SIRS.

Néanmoins, une contribution est demandée à toutes les familles pour permettre d'aider au financement des sorties scolaires et aux rémunérations des personnels d'accompagnement dédiés au ramassage scolaire.

Pour simplifier la gestion de la facturation et l'organisation des sorties scolaires, il a été fait le choix de mutualiser la participation des familles sur l'ensemble des élèves et sur l'ensemble de la scolarité (de la petite section au CM2).

L'avis de somme à payer correspondant, transmis par la Trésorerie de Fougères, vous parviendra courant février 2021.



## *Transport scolaire*

Pour l'année 2019/2020, le montant de cette contribution était de 53 € par enfant inscrit au sein du RPI. Pour l'année scolaire 2020/2021, son montant sera fixé par le SIRS au début de l'année 2021.



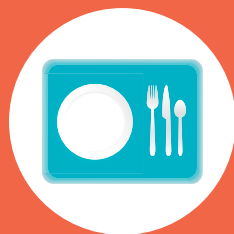
## LA RESTAURATION SCOLAIRE

Chaque commune dispose de sa cantine scolaire.

Le prix du repas est fixé à 3,75 € pour l'année scolaire 2020-2021.

La facturation est effectuée mensuellement par la commune de l'école dans laquelle l'enfant est scolarisé. Chaque commune propose le paiement de ces factures par prélèvement automatique. Si cela vous intéresse, merci de vous présenter dans la mairie de scolarisation de votre enfant, muni d'un RIB/IBAN.

Si votre enfant est malade et absent de l'école, vous devez contacter la directrice de l'école où est scolarisé votre enfant avant 9h (afin que des repas ne soient pas inutilement commandés auprès du prestataire de restauration).



### *Étude*

Les élus de Rives-du-Couesnon en charge des affaires scolaires ont lancé une étude sur la restauration du SIRS au sein de ses 4 écoles.

## LA GARDERIE SCOLAIRE

### — FONCTIONNEMENT

Chaque commune dispose de son propre service de garderie, avant et après la classe.

Les inscriptions sont à faire en début d'année dans chaque commune. En cas de modification, en cours d'année, il est nécessaire d'informer l'école via le cahier de liaison et directement auprès du personnel de service de la garderie.

Pour le règlement de ce service, le prélèvement automatique est également proposé. Afin de le mettre en place, merci de vous adresser à la mairie de votre domicile.

La commune de Rives-du-Couesnon accepte également les chèques CESU.

### — AIDE AUX DEVOIRS ET ACTIVITÉS

La commune de Rives-du-Couesnon met en place des activités à thèmes, et une aide aux devoirs peut être proposée sur le temps de garderie en fin de journée.

### — HORAIRES D'OUVERTURE ET COÛTS

Les 5 services de garderie scolaire sont ouverts :

#### > le matin de 7h30 à 9h,

coût : 0,72 € la demi-heure entre 7h30 et 8h30 ; gratuit de 8h30 à 9h ;

#### > le soir de 16h30 à 19h,

coût : gratuit entre 16h30 et 17h ; 0,72 € la demi-heure entre 17h et 19h ; 5 € par quart d'heure entamé et par famille après 19h.

## Attention !

Pour les garderies au niveau de Rives-du-Couesnon, prévenir l'agent de service de la garderie si vous souhaitez déposer votre enfant entre 7h et 7h30 ou venir le chercher après 19h.

Vous devez prévoir le goûter pour votre enfant.

En ce qui concerne la garderie de la Chapelle-Saint-Aubert, prévenir le personnel 48h avant si vous souhaitez déposer votre enfant avant 8h15 ou venir le chercher après 18h.

## LE CONSEIL D'ÉCOLE

Le conseil d'école se réunit pour prendre les décisions concernant la vie de l'école puis adopter et valider les projets pédagogiques.

Il est composé :

- > des enseignants des écoles,
- > des élus du SIRS,
- > des parents d'élèves élus,
- > du DDEN (délégué départemental de l'éducation nationale),
- > de l'IEEN (inspecteur de l'éducation nationale), membre de droit.

Il y a un conseil d'école par trimestre. Il est présidé par le directeur ou la directrice de l'école qui accueille la réunion du conseil.

Deux conseils à l'échelle du RPI se tiennent tous les ans : ils regroupent alors l'ensemble des membres.

Un conseil d'école intermédiaire se tient indépendamment sur chaque école au second trimestre.

## L'ASSOCIATION INDÉPENDANTE DES PARENTS D'ÉLÈVES (AIPÉL)

L'association indépendante des parents d'élèves du RPI du Couesnon est une association loi 1901 ouverte à tous les parents d'enfants scolarisés sur le RPI.

Elle regroupe les représentants des parents d'élèves élus (1 titulaire et 1 suppléant par classe) qui participent aux conseils d'école.

Les élections des représentants de parents d'élèves ont lieu chaque année au mois d'octobre.

L'association propose :

- > de faciliter les échanges entre les parents, les enseignants et le SIRS,

- > de contribuer à l'amélioration continue des conditions de la vie scolaire des élèves du RPI.

Les parents d'élèves se réunissent régulièrement pour échanger sur les sujets d'actualité de l'école et portent des propositions aux conseils d'école.

## L'AMICALE LAÏQUE DES PARENTS D'ÉLÈVES

### Buts et fonctionnement

L'Amicale laïque du RPI est une association loi 1901 ouverte aux parents d'enfants du RPI mais plus largement à toute personne concernée par la vie et les activités du RPI. Elle a pour but de récolter des fonds pour aider au financement des classes de découvertes et des sorties pédagogiques.

Elle se réunit en assemblée générale une fois par an, en début d'année scolaire, afin de présenter le bilan de l'année écoulée et de préparer les actions de l'année en cours.

Comme toute association, le bon fonctionnement dépend uniquement du nombre et du dynamisme des bénévoles qui participent de près ou de loin aux différentes actions.

En fonction de vos disponibilités et de vos compétences, vous trouverez nécessairement un rôle à jouer au sein de l'Amicale.

### Principales manifestations

Chaque année, au moins trois grandes manifestations sont organisées :

- > la fête de Noël,
- > la fête des écoles en fin d'année scolaire,
- > le vide-grenier.

Sans oublier la collecte de papiers auprès des écoles, ouverte à tous.

Des actions complémentaires et plus ponctuelles (par exemple le loto) sont parfois prévues. Encore une fois, tout dépend de vos souhaits et de votre participation.

## L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (ALSH)

### Fonctionnement

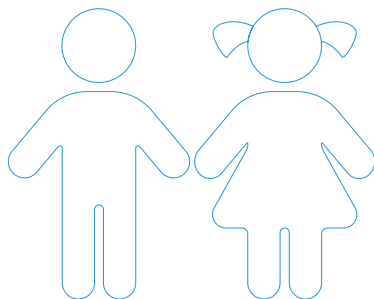
Deux centres de loisirs sont disponibles à Saint-Georges-de-Chesné et Saint-Jean-sur-Couesnon, les mercredis durant l'année scolaire, et pendant les petites vacances.

Leur organisation est assurée par Fougères Agglomération.

### Inscription

- > **ALSH de Saint-Georges-de-Chesné** : merci de procéder à l'inscription de votre enfant le lundi de 10h30 à 11h30 ou le mercredi de 7h15 à 19h.
- > **ALSH de Saint-Jean-sur-Couesnon** : merci de procéder à l'inscription de votre enfant le lundi de 8h45 à 11h ou le mercredi de 7h15 à 19h.

Vous pouvez retrouver les contacts des responsables de ces deux structures sur la page "contacts" en fin de livret.



## Mairies

### LA CHAPELLE ST-AUBERT

**Boris Carer**, secrétaire de mairie

Tél. 02 99 98 82 44

Courriel : la.chapelle.saint.aubert@orange.fr

Site internet : <https://www.lachapellesaintaubert.fr>

### RIVES-DU-COUESNON

Tél. 02 99 39 12 57

Courriel : [mairie@rivesducouesnon.fr](mailto:mairie@rivesducouesnon.fr)

Site internet : <https://www.rivesducouesnon.fr/>

### Mairie annexe St-Jean-sur-Couesnon

**Marina Rebillon**, secrétaire de mairie

Tél. 02 99 39 12 57

### Mairie annexe St-Georges-de-Chesné

**Évelyne Boduin**, secrétaire de mairie

Tél. 02 99 97 61 85

### Mairie annexe St-Marc-sur-Couesnon

**Évelyne Boduin**, secrétaire de mairie

Tél. 02 99 39 12 54

### Mairie annexe Vendel

**Julie Duval**, secrétaire de mairie

Tél. 02 99 97 62 39

## SIRS

Le secrétariat du SIRS est tenu par **Sylvaine Pigeon**

Mairie de Rives-du-Couesnon

4, rue Nationale - Saint-Jean-sur-Couesnon

35140 Rives-du-Couesnon

Tél. 06 37 98 17 11

Courriel : [sylvaine.pigeon@rivesducouesnon.fr](mailto:sylvaine.pigeon@rivesducouesnon.fr)

## Écoles

### St-Jean-sur-Couesnon

**Soizick Le Roux**, directrice d'école (maternelles et CP)

Tél. 02 99 39 10 95

Courriel : [ecole.0351929g@ac-rennes.fr](mailto:ecole.0351929g@ac-rennes.fr)

### Vendel

**Anne-Lise Gilson**, directrice d'école (maternelles)

Tél. 02 99 17 10 06

Courriel : [ecole.0350669m@ac-rennes.fr](mailto:ecole.0350669m@ac-rennes.fr)

### St-Georges-de-Chesné

**Sophie Olivard**, directrice d'école (élémentaires)

Tél. 02 99 97 66 58

Courriel : [ecole.0351681m@ac-rennes.fr](mailto:ecole.0351681m@ac-rennes.fr)

## La Chapelle St-Aubert

**Marie Ihuello**, directrice d'école  
(élémentaires)

Tél. 02 99 18 79 34

Courriel : [ecole.0352694n@ac-rennes.fr](mailto:ecole.0352694n@ac-rennes.fr)

## St-Marc-sur-Couesnon

**Monique Lebreton**, directrice  
d'école (élémentaires)

Tél. 02 99 39 15 24

Courriel : [ecole.0350517x@ac-rennes.fr](mailto:ecole.0350517x@ac-rennes.fr)

## Agents de service de garderie

### La Chapelle St-Aubert

**Katy Gautier**

Tél. 02 99 18 79 34 (n° école)

### Saint-Georges-de-Chesné

**Anne-Laure Gastebois**

Tél. 02 99 97 66 58 (n° école)

### Saint-Jean-sur-Couesnon

**Estelle Patrel**

Tél. 02 99 39 29 10 (n° garderie)

### Saint-Marc-sur-Couesnon

**Noëla Laurent**

Tél. 07 88 25 70 41 (n° garderie)

### Vendel

**Myriam Aurigié**

Tél. 02 99 97 53 72 (n° garderie)

## AIPEL

La présidence est assurée par  
**Freddy Gogdet**

Courriel : [rpe@rpi-couesnon.fr](mailto:rpe@rpi-couesnon.fr)

Blog : <http://aipel-couesnon.overblog.com/>

## Amicale laïque

La présidence est assurée par  
**Sandrine Decorbin**

Courriel : [amicalelaiequecouesnon@gmail.com](mailto:amicalelaiequecouesnon@gmail.com)

Page Facebook : <https://www.facebook.com/amicaledurpi>

## ALSH St-Georges

**Anne-Laure Gastebois**, responsable

Tél. 06 79 59 94 18

Courrier : [stgeorges.alsh@fougeres-agglo.bzh](mailto:stgeorges.alsh@fougeres-agglo.bzh)

## ALSH St-Jean

**Rémy Plé-Deschamps**, responsable

Tél. 06 07 24 13 46

Courriel : [stjean.alsh@fougeres-agglo.bzh](mailto:stjean.alsh@fougeres-agglo.bzh)



 **Rives du**  
Couesnon

**LA CHAPELLE**  
**ST-AUBERT**